



Paris, le 10 décembre 2022

Cher(e)s élu(e)s,

Je vous adresse ce courrier pour vous annoncer que je vous ferai dorénavant parvenir une newsletter chaque trimestre. Voici le premier exemplaire, principalement consacré au budget.

Le cap que nous maintenons est très clair : protéger les Français, les collectivités face aux crises que nous traversons. Protéger sans diviser, émanciper sans assister avec un État qui promeut cette égalité républicaine qui nous est chère et qui prépare l'avenir.

La première partie du Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 a été adoptée, principalement par application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Celle-ci impose que le budget de l'État soit voté en 40 jours. Cela représente déjà un temps considérable consacré aux modifications et amendements proposés par la majorité et les oppositions.

Au vu du nombre astronomique et caricatural d'amendements déposés par nos oppositions et de leurs multiples prises de parole qui n'ont eu pour but que de bloquer cette adoption, il nous aurait fallu, en procédure habituelle, trois fois plus de temps. Notre pays a besoin de sérénité dans cette période vraiment instable pendant laquelle aucune des oppositions n'a fait preuve d'ouverture. Le gouvernement engage sa responsabilité ; nous prenons la nôtre.

En tant qu'élu(e)s, il me semble essentiel que vous soyez informé(e)s, en toute transparence, de mon activité, tant à l'Assemblée nationale que dans ma circonscription, afin que vous puissiez m'interroger en connaissance de cause.

Vous recevrez ces newsletters sur vos messageries d'élus. Si vous préférez que je vous les communique via une autre adresse, je vous remercie de m'en aviser par mail : guillaume.vuilletet@assemblee-nationale.fr

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, l'expression de mes sincères salutations.

Guillaume VUILLETET
*Député de la 2ème circonscription du Val d'Oise,
Membre de la commission des Lois*

Éléments généraux du budget :

Pour 2023, le texte prévoit un taux de croissance à 1 % et une inflation à 4,3 %. Le déficit public se maintiendrait à -5 % du PIB et la dette publique atteindrait 111,2 % du PIB. **Ce budget qui porte de nouveaux moyens pour protéger le pouvoir d'achat, mener la bataille du plein-emploi, investir dans la transition écologique, donner corps à l'égalité des chances et fortifier notre souveraineté a été voté définitivement le 17 décembre 2022 à l'Assemblée nationale.**

- Il contient des avancées majeures pour les Français :
 - 4,5 Md€ supplémentaires de dépenses favorables à l'environnement ;
 - Une **augmentation** de 10 % en moyenne du salaire des enseignants ;
 - Le **recrutement** de 3 000 policiers et gendarmes ;
 - Un **financement** de l'indemnité carburant de 100 € pour les Français les plus modestes qui ont besoin de leur voiture pour travailler ;
 - Un budget rénové pour l'Outre-mer.
- **Combattre l'inflation est la priorité économique du Gouvernement** : bouclier énergétique, indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, tarifs réglementés de vente de l'énergie pour certaines entreprises, simplification du guichet pour les aides aux entreprises.
- Ce budget poursuit aussi la transformation de notre économie pour atteindre les objectifs stratégiques de 2027 : le plein emploi et le passage sous les 3 % de déficit public. La stratégie reste la même :
 - Les réformes structurelles de l'assurance-chômage (360 000 emplois non pourvus), réforme des retraites ;
 - Le soutien à la croissance : baisse des impôts de production et innovation (6 Md€ d'engagement pour France 2030) ;
 - Les réductions de dépenses : sortie du « quoiqu'il en coûte » avec la fin des dispositifs d'urgence et des crédits de relance.
- Équilibré, le texte a été considérablement amélioré **grâce au travail parlementaire**.
 - Je suis heureux d'avoir plaidé pour l'**augmentation des crédits pour la lutte contre l'habitat indigne en Outre-mer**.
 - Nous avons également été attentifs :
 - aux propositions des oppositions
 - sur la demi-part des veuves ou sur le plafond des tickets restaurant
 - sur la TVA à 5,5 % sur les masques ou le prolongement de l'aide fiscale pour les investissements Outre-mer.
 - et aux propositions des associations d'élus
 - + 300 M€ aux autorités organisatrices des transports ;
 - + 140 M€ de soutien en faveur des régions.



Éléments généraux du budget, quelques exemples :

- **Les mobilités :**
 - Maintien des augmentations et création de taxes affectées aux grands projets Lignes à Grande Vitesse (LGV);
 - Maintien du crédit d'impôt en faveur des bornes de recharge électrique privées.
- **La transition énergétique :**
 - Prolongement jusqu'en 2023 des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité ;
 - Versement chèques énergie exceptionnels pour les ménages aux revenus les plus modestes ;
 - Rénovation énergétique de logements privés et des établissements de l'Etat ;
 - Extension du crédit d'impôt soutenant l'installation de bornes de recharge à domicile ;
 - Allonger la durée et élargir le périmètre du prêt à taux zéro prévu pour soutenir l'acquisition de véhicules peu polluants ;
 - Inciter les compagnies aériennes à accélérer le renouvellement de leur flotte en optant pour des avions qui permettent une réduction d'au moins 15 % des émissions de dioxyde de carbone par rapport aux aéronefs qu'ils remplacent ;
 - Favoriser la conversion des véhicules à moteur essence vers l'éthanol en simplifiant la procédure de déprogrammation ;
 - Créer un prêt à taux zéro pour l'acquisition de poids lourds propres jusqu'en 2030.
- **Les transports :** réduire à 5,5 % le taux de TVA applicables au transport collectif de voyageurs pour les années 2023 et 2024
- **Les entreprises :** proroger jusqu'au 31 décembre 2025 le régime d'exonération d'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière et de contribution économique territoriale bénéficiant aux jeunes entreprises innovantes (JEI) et suppression de la CVAE en deux ans pour un gain de 8 Md d'€ pour les entreprises dans le cadre de la suppression des impôts de production.
- **Le pouvoir d'achat** (en complément des mesures déjà votées à la rentrée) :
 - Relever la valeur faciale des titres-restaurant de 11,84 € à 13 € ;
 - Accorder la demi-part fiscale supplémentaire à toutes les veuves d'anciens combattants, quel que soit l'âge du décès de leur époux ;
 - Porter à 3 500 € par enfant à charge le plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de six ans, contre 2 300 € aujourd'hui.



Éléments généraux du budget, quelques exemples :

- **Le plein emploi et l'inclusion sociale :**

- Progression des crédits du budget de l'Etat de 3,9 Md€ en 2023 par rapport à la Loi de Finances initiale de 2022 pour financer les revalorisations des minima sociaux, des pensions et des prestations sociales. Ces revalorisations bénéficient à 3 M de retraités, 3 M de foyers allocataires des minima sociaux, 5 M de foyers allocataires de la prime d'activité et 6 M de foyers allocataires des aides au logement ;
- Objectif d'atteindre le million d'entrées en contrat d'apprentissage d'ici 2027 ;
- Déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) avant le 1^{er} octobre 2023. Elle bénéficiera à 160 000 allocataires (dont 80 000 nouveaux entrants dans la prestation) pour un gain moyen de 300 € par mois.

- **La jeunesse :**

- Revalorisation de 4 % des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023 ;
- Prolongation de la tarification à 1 € pour les étudiants boursiers et précaires sur la même période dans les restaurants des CROUS ;
- Maintien du gel tarifaire dans les résidences universitaires et des droits d'inscription à l'université ;
- Protection de l'enfance par le soutien aux départements pour la généralisation de l'accompagnement des jeunes majeurs ;
- Allocation de 100 M€ pour le Pass'Sport et près de 295 M€ de crédits budgétaires consacrés à la poursuite de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- Augmentation de 9,5 M€ pour la structure en charge du Pass Culture et 1,1 Md€ pour le secteur du patrimoine et de l'architecture.

- **Protéger les Français et leur territoire :**

- Les crédits alloués à la mission « Défense » atteindront le niveau inédit de 43,9 Md€ en 2023 (+3,0 Md€).
- Progression de plus de 8 % des crédits de la mission Justice.



Focus sur les collectivités :

Depuis septembre, nous examinons le **PLF 2023** à l'Assemblée nationale. Dans cette période de crise, de nombreuses mesures visent à protéger les collectivités territoriales et les accompagner face à la hausse des prix. Les députés de la majorité du Val d'Oise et notre sénateur Alain Richard ont mené un travail d'amendements auprès du gouvernement pour que ces difficultés soient mieux prises en compte.

A périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des Collectivités territoriales progressent, dans le PLF pour 2023, de + 1,1 Md€ par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2022.

- **Concernant la fiscalité** : le Gouvernement a entendu l'appel des Maires. Avec ce texte, des aides sont apportées aux communes et prévoit alors :
 - **Une amélioration sensible du filet de sécurité pour les Collectivités** (suppression du critère fondé sur l'écart entre l'évolution des recettes et celle des dépenses d'énergie, baisse du taux de perte d'épargne de -25 % à -15 % pour être éligible) ;
 - **Une augmentation historique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€**, permettant le maintien ou la hausse des dotations pour 95 % des communes ;
 - **Une augmentation de l'enveloppe** à destination des communes en grande difficulté : de 2 à 5 M€ ;
 - **Une compensation intégrale de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans**. Pour les communes, ce mécanisme se traduit par un revenu financier qui correspond à une augmentation de 19,5% sur le budget des collectivités par rapport à 2022 ;
 - **Des bases fiscales de la base foncière ont été indexées sur l'inflation ce qui permet de maintenir les ressources réelles des collectivités**. Par ailleurs, la révision à la hausse de la dynamique de la TVA en 2022 a conduit à un versement exceptionnel de 2,1 Md€ aux Collectivités en octobre ;
 - Une poursuite du soutien à la préparation de l'avenir des collectivités avec le **maintien des dotations d'investissement** (DSIL, DSID, DPV, DETR) à un niveau proche de 2 Md€ en 2023 ;
 - **Un assouplissement des règles de répartition entre communes et EPCI**, ainsi que des délais de délibération de la taxe d'habitation ;
 - **Une augmentation d'un tiers des taux de la taxe sur les logements vacants**, ce qui porterait la taxe à 17 % la première année d'imposition, et à 34 % à partir de la deuxième année ;
 - **La permission** aux communes de moduler librement l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant deux ans sur les constructions neuves.



Focus sur les collectivités :

- **Concernant la gestion de l'énergie :**
 - Une prolongation du filet de sécurité de 430 M€ prévu par le PLFR 2022 pour limiter à 15 % la hausse des prix de l'électricité pour 80 % des communes en 2023 ;
 - Un « amortisseur électricité » pour les TPE qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, les PME et toutes les collectivités publiques. Concrètement, l'Etat prendra en charge 50 % du surcoût au-delà d'un prix de référence de 325 € par MWh. La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture et une compensation financière sera versée par l'Etat aux fournisseurs d'énergie, via les charges de service public de l'énergie.
- **Concernant la protection de l'environnement :**
 - Un fonds d'accélération inédit pour la transition écologique dans les territoires (fonds vert) doté de 2 Md€ ;
 - Une augmentation de 45 % des moyens consacrés à la dotation biodiversité au bénéfice des communes abritant des parcs naturels ou des zones Natura 2000, soit 35 M€ en 2023 ;
 - Le maintien des dispositions adoptées au Sénat pour exonérer les SDIS de malus écologique.

Par ailleurs, un remboursement forfaitisé des frais de garde pour les élus, ce qui représente 1 M€.





II) RUBRIQUE LÉGISLATION

- Si j'ai été particulièrement présent sur le territoire, je n'oublie pas pour autant que la fonction principale d'un député est de voter la loi. En ce sens, j'ai **voté pour** :
 - Le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi pour :
 - développer une nouvelle réforme de l'assurance chômage en 2023 pour inciter au retour vers l'emploi ;
 - élargir l'accès à la validation des acquis de l'expérience pour accompagner les reconversions professionnelles des salariés.
 - Le **projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI)** pour un budget de 15 Md€ afin :
 - De renforcer la présence des forces de l'ordre sur le territoire : **8 500 postes créés sur le quinquennat**, répartis entre police nationale (52 %) et gendarmerie (48 %) ;
 - D'investir dans le numérique et de renforcer la lutte contre la cybercriminalité ;
 - De réprimer plus efficacement les auteurs d'infractions et mieux accueillir les victimes (doublement du nombre d'enquêteurs dédiés à la lutte contre les violences intra-familiales pour passer en 5 ans à 4000);
 - D'accorder des moyens adaptés pour les territoires ultra-marins.
 - Le **projet de loi portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat**. Il représente 20 Md€ de dépenses inscrites dans le budget rectificatif 2022. Le texte prévoit de protéger :
 - le niveau de vie des ménages ;
 - les consommateurs ;
 - la souveraineté énergétique.
 - La **proposition de loi constitutionnelle** visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse.
- À côté de cela, je travaille à l'**élaboration de propositions de lois (PPL)** :
 - Sur le **logement**, laquelle lutterait contre :
 - l'habitat indigne à travers la généralisation des sanctions à l'encontre des marchands de sommeil et la création d'une forme de contrôle technique du logement ;
 - les passoires énergétiques en conciliant à la nécessité de rénover les logements insalubres, les exigences écologiques et environnementales.
 - Sur la **protection des activités cinématographiques en Outre-mer** en plafonnant à 35 % le taux de location des films sur certains territoires ;
 - Sur la **lutte contre la haine et les injures en ligne**.
- Par ailleurs, j'ai demandé à pouvoir être rapporteur d'une mission d'information sur l'accueil des gens du voyage. Nul besoin de vous convaincre de l'importance et de la réalité de ce sujet.



AMENDEMENT

présenté par M. Guillaume Vuilletet

III) RUBRIQUE AMENDEMENTS

Les députés de la majorité ont travaillé à l'élaboration d'amendements pour améliorer le PLF 2023. Nous avons cherché à garder à l'esprit l'essentiel : garantir l'intérêt général en favorisant le pouvoir d'achat des Français dans le contexte d'inflation que nous connaissons. A titre d'exemple, j'ai signé, co-signé et défendu les mesures suivantes :

- **Des réductions d'impôts** au titre des frais de dépense et d'hébergement des plus fragiles ;
- **Un renforcement** du Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt (DEFI) ;
- **Une exonération** des droits d'enregistrement et de la taxe publicité foncière pour favoriser la résorption de la situation des immeubles sans titre à Mayotte ;
- **Une augmentation** des crédits d'impôt pour les frais de garde d'enfants de moins de six ans ;
- **Une exonération** partielle des droits de mutation, de donation ou de succession pour faciliter la transmission et la conservation de biens agricoles ;
- **Une extension du contrôle de la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux** par l'actualisation des compétences de la Cour des Comptes en la matière pour continuer d'assurer le bien être de nos aînés ;
- **Un renforcement** de l'attractivité des métiers d'accompagnement des personnes ayant besoin de soutien dans leur autonomie en alignant la règle de l'indexation sur celle de la majoration tierce personne qui couvre les frais correspondants à une aide dans la vie quotidienne ;
- **L'allocation** d'un budget pour sensibiliser les jeunes aux risques que constitue l'utilisation des outils d'internet aujourd'hui. Il s'agit alors de lutter contre la diffusion des « fake-news », contre le harcèlement et contre la radicalisation en ligne ;
- **Une pérennisation du dispositif** permettant au contribuable de percevoir un crédit d'impôt lorsqu'il sollicite des cours de soutien scolaire à distance ;
- **Une autorisation** aux collectivités d'Outre-mer désireuses de mener des projets d'aménagement impliquant une assise foncière en indivision d'engager des recherches afin de déterminer le nombre et l'identité des indivisaires. Ce dispositif, je l'espère, devrait sécuriser l'action des notaires et, par conséquent, résoudre un certain nombre de blocages successoraux.





IV) RUBRIQUE CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT



Au-delà de l'élaboration et du vote de la loi, le rôle d'un député est aussi de contrôler l'action de l'exécutif. En tant que parlementaire, j'interroge régulièrement le gouvernement sur des questions d'actualité et sur la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Question d'actualité** au ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti au sujet de l'assassinat du professeur Samuel PATY : **qu'est-ce qui a changé depuis ce terrible 16 octobre 2020 ?**
- **Questions écrites au gouvernement** :
 - Olivier KLEIN, Ministre délégué à la Ville et au Logement, au sujet des **incohérences du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**.
 - Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire aux sujets :
 - la **stérilisation des chats errants** ;
 - le **manque d'efficacité des tirs de prélèvement sur les loups** et de la nécessité de travailler un nouvel arsenal législatif en ce sens ;
 - l'**absence d'obligation de disposer d'un extincteur dans les engins agricoles** ;
 - Christophe BECHU, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sur le **manque de canisites dans les espaces urbains**.
- **Saisine des ministres** :
 - Christophe BECHU, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, au sujet de la **gestion des eaux pluviales et de la réutilisation des eaux traitées** ;
 - Eric DUPOND-MORETTI, Ministre de la Justice, au sujet de la **généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle**.
- **Interpellation** du ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'élaboration de la LOPMI sur :
 - l'intérêt de **pénaliser le rodéo-fluvial** au même titre que le rodéo-urbain ;
 - l'importance de permettre l'accès au **dispositif "radio du futur"** aux services de police et de secours municipaux ;
 - la nécessité d'**évaluer les risques en matière de cyber-sécurité au sein des collectivités territoriales**, souvent victimes de cyber-attaques.





V) RUBRIQUE LOCALE (1)

Les visites officielles :



Le 4 novembre, **Caroline Cayeux**, ancienne Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales était à **Viarmes** pour échanger autour du programme « Petites villes de demain ».



Le 17 novembre, **Geneviève Darrieussecq**, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées & **Jean Christophe Combe**, Ministre des solidarités, de l'autonomie des personnes étaient en visite dans les locaux de Collins Aerospace à **Saint-Ouen-l'Aumône** pour la **journée de l'inclusion**.



Le 17 novembre également, **Sylvie Retailleau**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rendait visite aux créateurs d'entreprises au sein de l'incubateur La Turbine à **Cergy-Paris Université** à l'occasion de la **journée internationale des étudiants**.



Le 22 novembre, avec **Caroline Cayeux** au **Congrès annuel des Maires de France**.

Au stand « Action cœur de ville », nous avons dressé le bilan des 5 Md€ qui ont permis, sur 4 ans, à 234 villes moyennes de booster leur attractivité et leur dynamisme.



Le 28 novembre, **Olivier Becht**, Ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargé du Commerce extérieur, et de l'Attractivité, s'est déplacé à **Cergy** dans le cadre de l'inauguration du nouveau centre technique de l'entreprise, spécialisée dans la fabrication de produits en matières plastiques.





V) RUBRIQUE LOCALE (2)

Les cérémonies officielles :



Commémoration de l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2022 à **Eragny-sur-Oise**. Samuel Paty apprenait aux plus jeunes le sens de la Liberté.
Il est mort pour la République, et nous n'oublierons pas.



Commémoration de l'Armistice de la Première guerre mondiale le 11 novembre 2022 à **Cergy**.
Ils ont donné leur vie pour nous protéger, et leur sacrifice nous oblige.



Cérémonie de la Sainte Barbe le 5 décembre 2022. Prise d'armes, nominations, remises de médailles et de décorations, rétrospective 2022... une belle mise en lumière de nos héros du quotidien.

Réunion avec monsieur le préfet :



- Dans le cadre de l'élaboration de la **LOMPI**, réunion thématique sur les modalités de déploiement de 200 brigades de gendarmerie dans le Val d'Oise.
- Point d'étape sur le **Plan d'actions pour le Val-d'Oise** pour l'amélioration
 - de la desserte du territoire, notamment par les transports en commun ;
 - du cadre de vie et de l'offre économique ;
 - de l'offre d'enseignement secondaire et supérieur ;
 - des infrastructures de santé, de sécurité et de justice.





V) RUBRIQUE LOCALE (3)

Mes interventions à l'école :



- Le 28 novembre 2022, rencontre avec les élèves de T. STMG du Lycée Fragonard de L'Isle Adam pour discuter du fonctionnement du projet de loi de finance et de son vote au sein de l'Assemblée nationale.
- Le 10 décembre 2022, intervention au collège Marcel Pagnol de Montsoul.

À vos côtés dans la vie de nos communes :



Parmain



Viarmes



Château de Méry-sur-Oise



Eragny-sur-Oise



Montsoul



Presles



89, AVENUE MARCEL PERRIN
À MERY-SUR-OISE
GUILLAUME.VUILLETET@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR
01.34.67.74.58



GUILLAUME.VUILLETET



GUILLAUME VUILLETET



@G_VUILLETET